

Démarche : Déclaration d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle

Organisme : DPATE - Plateforme Anagram

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette démarche permet aux personnels de l'académie de Toulouse de déposer leur déclaration d'accident de service, d'accident de trajet ou de maladie professionnelle, dans le cadre des dispositions du décret n°86-442 du 14 mars 1986, du code général de la fonction publique et du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Les personnels souhaitant déclarer une rechute ou transmettre des documents complémentaires concernant leur dossier (par exemple, des arrêts de travail de prolongation) sont invités à transmettre les éléments par courriel.

Pour tout renseignement complémentaire sur la procédure des accidents de service, de trajet et des maladies professionnelles, vous pouvez vous référer à la documentation disponible sur l'intranet académique : <https://web.ac-toulouse.fr/web/personnels/9325-accidents-de-service-accidents-du-travail-et-maladies-professionnelles.php>

Rappel : Cette démarche permet aux personnels de l'académie de Toulouse de déposer leur déclaration d'accident de service, d'accident de trajet ou de maladie professionnelle, dans le cadre des dispositions du décret n°86-442 du 14 mars 1986, du code général de la fonction publique et du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat. Sont concernés par la démarche :

- Les personnels stagiaires et titulaires (corps d'inspection, personnels de direction, personnels administratifs, techniques et médico-sociaux, personnels d'éducation et d'orientation, enseignants des 1er et 2nd degrés publics) ;
- Les maîtres à titre définitif de l'enseignement privé sous contrat des 1er et 2nd degrés ;
- Les délégués auxiliaires et suppléants de l'enseignement privé bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 12 mois et exerçant à temps complet ;
- Les agents contractuels de droit public, assistants d'éducation (AED) et accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) bénéficiant d'un contrat d'une durée minimale de 12 mois et exerçant à temps complet.

Les personnels qui ne seraient pas cités dans la liste indiquée ci-dessus sont invités à contacter le service des personnels en charge de leur gestion administrative. Pour tout renseignement complémentaire sur la procédure des accidents de service, de trajet et des maladies professionnelles, vous pouvez vous référer à la documentation disponible sur l'intranet académique : <https://web.ac-toulouse.fr/web/personnels/9325-accidents-de-service-accidents-du-travail-et-maladies-professionnelles.php>

Les éventuels éléments médicaux, exception faite du certificat médical (cerfa n°11138) et des avis d'arrêt de travail (cerfa n°10170), sont à transmettre sous pli confidentiel et par voie postale à l'adresse : Rectorat de Toulouse DPATE – Plateforme Anagram 75 rue Saint Roch CS87703 31077 Toulouse Cedex 4.

Conformément aux dispositions en matière de RGPD, vous avez également la possibilité de transmettre votre déclaration par courrier, à l'adresse mentionnée ci-dessus et en conservant une preuve de votre envoi. Il est précisé que tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Déclaration d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle

Les dossiers pour lesquels les champs obligatoires sont mal renseignés sur la Démarche Numérique (mauvaise pièce comme un CERFA au lieu d'un témoignage par exemple, document vide...) seront considérés incomplets et classés sans suite. L'administration n'effectuera qu'une relance.

Données personnelles

Consentement concernant mes données personnelles

L'utilisation de ce portail pour déclarer un accident de service, de trajet ou une maladie professionnelle met en œuvre un traitement de données à caractère personnel.

Le recteur de l'académie de Toulouse est le responsable du traitement. Les destinataires des informations saisies dans ce portail sont les services académiques participant à l'instruction de la déclaration, les médecins dont l'avis est nécessaire et la plateforme des accidents de service et maladies professionnelles. En cliquant sur « Consentement concernant mes données personnelles », vous consentez à ce que vos données soient traitées par ce portail de déclaration. Si vous n'y consentez pas, vous pouvez envoyer un message à l'adresse resp-accidents@ac-toulouse.fr pour qu'une autre modalité de déclaration vous soit proposée.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

IDENTITE

Nom de naissance

Nom d'usage

Première lettre du nom d'usage

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ A

☐ B

☐ C

☐ D

☐ E

☐ F

☐ G

☐ H

☐ I

☐ J

☐ K

☐ L

☐ M

☐ N

Déclaration d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle

☐ O

☐ P

☐ Q

☐ R

☐ S

☐ T

☐ U

☐ V

☐ W

☐ X

☐ Y

☐ Z

Département d'affectation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Ariège

☐ Aveyron

☐ Haute-Garonne

☐ Gers

☐ Lot

☐ Hautes-Pyrénées

☐ Tarn

☐ Tarn-et-Garonne

Statut

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Titulaire

☐ Stagiaire

☐ Contractuel à temps complet et sur contrat d'a minima un an

Êtes-vous enseignant dans le 2nd degré ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Quelle est la nature de la déclaration ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Déclaration d'accident de service

Déclaration d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle

☐ Déclaration d'accident de trajet

☐ Déclaration de maladie professionnelle

PIECES JUSTIFICATIVES COMMUNES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Cerfa n°10170#07 d'avis d'arrêt de travail (volet 1)

Le cas échéant fournir le Cerfa n°10170#07

Pour mémoire, le volet 3 doit être transmis à votre service gestionnaire RH et à votre supérieur hiérarchique.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexes complémentaires (éléments non médicaux)

Le cas échéant fournir les annexes du Formulaire de déclaration d'accident de service

Témoignage(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Témoignage

Ajouter le témoignage en votre possession (personne majeure)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Témoignage

Ajouter le témoignage en votre possession (personne majeure)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Témoignage

Ajouter le témoignage en votre possession (personne majeure)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Contrat Contractuel

Fournir le contrat contractuel à temps complet

PIECES A DEPOSER accident de service– accident de trajet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Cerfa n°11138

Indiquant la nature et le siège des lésions résultant de l'accident ainsi que, s'il y a lieu, la durée probable de l'incapacité de travail en découlant.

Formulaire de déclaration d'accident de service– accident de trajet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Page du Formulaire de déclaration d'accident de service– accident de trajet

Fournir les pages 1, 2, 3, 4 du formulaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Page du Formulaire de déclaration d'accident de service– accident de trajet

Fournir les pages 1, 2, 3, 4 du formulaire

Déclaration d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Page du Formulaire de déclaration d'accident de service– accident de trajet

Fournir les pages 1, 2, 3, 4 du formulaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Emploi du temps visé par le supérieur hiérarchique

Pour les enseignants du 2nd degré

PIECES A DEPOSER Spécifique accident de trajet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan indiquant l'itinéraire

Départ, arrivée, parcours habituel, lieu de l'accident

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur

Attestation sur l'honneur indiquant que le trajet emprunté est bien votre trajet habituel

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Constat ou procès-verbal

Le cas échéant fournir le constat ou procès-verbal

PIECES A DEPOSER maladie professionnelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Cerfa n°11138

Indiquant la nature et le siège des lésions résultant de la maladie ainsi que, s'il y a lieu, la durée probable de l'incapacité de travail en découlant

Formulaire de déclaration de maladie professionnelle

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Page du Formulaire de déclaration de maladie professionnelle

Fournir les pages 1, 2, 3, 4 du formulaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Page du Formulaire de déclaration de maladie professionnelle

Fournir les pages 1, 2, 3, 4 du formulaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Page du Formulaire de déclaration de maladie professionnelle

Fournir les pages 1, 2, 3, 4 du formulaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Fiche de poste

Fournir votre fiche de poste

